



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale

Compte rendu du débat Citoyen du
4 décembre 2018

Des besoins différents sur un même territoire : s'écouter, partager et proposer des pistes d'équilibres durables pour notre agglomération



SOMMAIRE

Contexte et déroulement du débat
citoyen p.4

Temps 1 : Table ronde p.5

Temps 2 : Réactions et échanges
avec la salle p.6

La concertation au cœur de la révision
du SCoT p.7



Contexte et déroulement du débat citoyen

Annemasse Agglo a choisi de mettre en place une démarche de concertation et de participation citoyenne dans le cadre de la révision de son Schéma de Cohérence territoriale (SCoT). Le débat citoyen du 4 décembre 2018 s'inscrit dans le cadre de l'organisation de la concertation publiques aux différentes phases de la révision du SCoT. Ainsi, lors de cette deuxième rencontre, les participants ont pu assister à un débat construit autour des choix d'aménagement des espaces à faire, en matière d'équilibre de développement, afin d'alimenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), et s'exprimer autour de ces problématiques. Nous avons la chance de connaître un fort développement. Mais notre territoire est contraint et fragile. Comment réussir cette équation ?

Le débat citoyen organisé par Annemasse Agglo s'est déroulé le mardi 4 décembre, de 18h00 à 21h00, à Ville-la-Grand. Cette soirée était notamment l'occasion :

- De partager des repères sur le développement de notre territoire
- D'écouter des représentants de la société civile présenter et échanger leurs propositions et visions à l'occasion d'une table ronde
- D'enrichir les propositions, les compléter, les préciser... ensemble.

Cet évènement a été organisé en deux temps :

TEMPS 1 : la soirée débute à 19h00 avec une brève présentation de quelques repères sur le développement du territoire, puis se poursuit avec un débat entre cinq intervenants, représentant la société civile, sous format de « table ronde » sur scène :

- Matthieu DUNAND (Confédération paysanne),
- Emmanuel SOUSSIA (ODAMAP),
- Gérard ALBORINI (CAPEB),
- Guy METRAL (CCI),
- Yannick LE PRIOL (Conseil de développement).

Les intervenants sont tout à tour invités à s'exprimer autour de la question-phare du partage des espaces sur un territoire en développement, et plus précisément, à donner leur point de vue sur leur « relation à la terre » et leurs besoins en foncier.

Des fiches écoutes sont mises à disposition de la salle : en format papier, elles permettent, pendant les débats, d'y inscrire une réponse ou une proposition, transmises à l'animateur pour en faire un élément de la discussion.

TEMPS 2 : Après le débat en table ronde, les intervenants sont invités à échanger avec la salle. Les élus sont présents, mais sont dans une posture d'écoute, sans prise de paroles.

- L'atelier se termine vers 20h00, autour du buffet, après une rapide conclusion par Manuel NARDIN, animateur de la soirée (MLN Conseil).



Temps 1 : table ronde autour du partage des espaces sur un territoire en développement

Les cinq personnalités appelées à intervenir lors de cette table ronde répondent tour à tour aux trois questions successives posées par l'animateur :

1. En quoi l'activité de chacun est-elle en relation avec la terre (le foncier) ? Avec quels besoins d'espace nécessaires ?
2. Comment cette utilisation de l'espace bénéficie-t-elle au développement de l'agglomération ?
3. Quelles pistes faut-il creuser pour combiner les besoins du territoire avec une utilisation équilibrée des espaces ?

En synthèse il ressort des principaux éléments évoqués durant cette table ronde que :

Chaque type d'activité a ses besoins propres en matière de foncier...

- L'artisan a besoin **d'un bâtiment** moyen de 300m² SP sur 600 à 1500m² de terrain d'un accès (autoroute), de services, de connexion internet,
- Le maraîcher en bio a besoin **de surface** (plus qu'en agriculture intensive) – hors porc/bœuf, le besoin moyen pour nourrir un habitant est de 2000m² contre 660m² disponibles sur notre territoire -, de stabilité (=propriété) face à la fragilité et à la précarité,
- L'industriel a besoin de **nouvelles zones d'activités**, et parfois de se délocaliser de l'emprise urbaine,
- Chaque type d'activité a besoin **d'éléments « indirects »** : densification de l'habitat, logement des salariés, accès aux infrastructures de transport...

et

doit pouvoir en bénéficier, autant que les autres, car...

- L'agriculture n'est pas la **variable d'ajustement** du développement. Elle permet de nourrir la population, et la disparition des terres a un impact direct sur le chiffre d'affaires des exploitations qui, sinon, fonctionnent bien. C'est l'activité économique la plus en crise sur l'Agglo et l'autonomie locale est nécessaire pour éviter les déplacements et leurs impacts.
- L'industrie et l'artisanat sont **pourvoyeurs d'emplois** ; l'artisanat a un rôle de lien social, est une source importante de revenus et permet de former de nombreux jeunes ; quant à l'industrie, elle permet la création de richesses, est dynamique, innovante, engagée.

donc

Les principales pistes de solutions qui pourraient être mises en œuvre pour une utilisation équilibrée des espaces sont :

- La densification des Zones d'activités économiques, la mutualisation (stockage), notamment par le biais d'une collaboration Entreprises / Collectivité,
- L'élargissement de la vision prospective autour de l'utilisation des espaces libres pour l'accueil d'entreprises à une échelle plus large (ex : Schéma d'Accueil d'Entreprises du Pôle Métropolitain Franco-Genevois),
- La réservation des espaces au tissu productif sans y permettre l'implantation de commerces,
- Une maîtrise foncière publique plus importante,
- L'accompagnement des porteurs de projet par la collectivité, pour chaque type d'activités avec plus (+) de moyens.



Temps 2 : Echanges avec la salle

La soirée a accueilli environ 70 participants, qui ont formulé une quinzaine de questions lors de ce temps d'échanges avec les intervenants. Sans être un verbatim, la présente page relève les principaux sujets abordés.



Partager les espaces

Des échanges s'ouvrent autour du dynamisme économique du territoire, qui s'accompagne d'un dynamisme démographique certain, probablement dû au cadre de vie – même s'il est relevé que la raréfaction des espaces agricoles et naturels entraîne justement une baisse de qualité de ce cadre de vie. Les impacts du développement commercial sur les autres activités sont pointés, tout comme le rôle de l'agriculture avec l'exemple d'une politique tournée vers l'alimentation en Suisse.

Quelques interventions se positionnent en faveur de l'autosuffisance alimentaire et de la qualité des productions. Les enjeux en matière de formation et d'apprentissage sont globalement évoqués.

Habiter et vivre l'agglomération

Des questionnements et inquiétudes relatives à la manière d'appréhender la vie au quotidien dans l'agglomération sont soulevés : taux de services médicaux trop faible, remplissage des classes, sécurité, desserte des transports locaux, précarité et logement social, prix de l'immobilier en hausse... sur ce dernier point, il est toutefois noté que la situation de l'agglomération ne diffère pas vraiment de celle des autres agglomérations de Haute-Savoie.

Faire de l'agglomération un territoire durable

La vision prospective du développement territorial s'est exprimée à travers des points de vue portant sur le partage social et la problématique de réduction des inégalités, dans un département créateur de richesses. Côté environnement, la nécessité d'une grande attention portée à la maîtrise de la circulation et de la pollution est abordée. Le rôle de l'agriculture est jugé favorable à la lutte

contre les pollutions, contre les inondations et pour l'adaptation climatique. La préservation des zones naturelles est également mentionnée comme participant à la réalisation de ces objectifs. De manière plus générale enfin, la durabilité du territoire est interrogée au regard de sa croissance démographique importante.



La concertation au cœur de la révision du SCoT

La délibération de 2015 lançant la révision du SCoT précise les modalités et principes de la concertation pendant toute la durée de la procédure de révision.



Des temps D'échange sur le projet

Les réunions du 12 mars et du 4 décembre 2018 s'inscrivent dans le cadre des réunions publiques organisées aux différentes phases de l'élaboration du SCoT. D'autres rencontres futures viendront compléter celle-ci. Elles pourront porter sur des thématiques particulières du projet.

Une information en Direct

- Une page internet dédiée à la révision du SCoT est mise en place. Elle met le dossier à disposition et donne la possibilité pour les internautes de formuler des observations.
 - Les documents sont mis à disposition en format papier à l'Hôtel d'Agglo, au fil de leur élaboration.
- Des informations relatives au dossier sont publiées dans des articles dédiés, dans les bulletins municipaux et dans la presse.

Des moyens D'expression

- Un registre d'observations est mis en place à l'Hôtel d'Agglo.
- Des remarques peuvent être formulées par courrier ou par mail (scot@annemasse-agglo.fr).
- Des observations et remarques pourront être faites dans le cadre de l'enquête publique